



**Conseil national  
de l'information statistique**

Montrouge, le 4 novembre 2021 – N° 130/H030

## **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

### ***Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement expérimental (R&D) dans les associations et les GIP***

---

*Type d'opportunité* : reconduction d'une enquête existante

*Périodicité* : enquête annuelle

*Demandeur* : ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), service statistique ministériel : sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES), département des études statistiques de la recherche

Au cours de sa réunion du 7 octobre 2021, la commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement expérimental (R&D) dans les associations et les GIP (groupements d'intérêt public).

Cette enquête annuelle s'inscrit dans l'ensemble du dispositif d'enquêtes du département des études statistiques de la recherche, afin d'évaluer l'ensemble des moyens (financiers et humains) consacrés à la recherche et au développement. Elle est réalisée parallèlement aux enquêtes administratives auprès des organismes, services publics et établissements de l'enseignement supérieur, ainsi qu'à l'enquête statistique auprès des entreprises. Elle contribue à l'estimation de l'indicateur phare de la R&D, à savoir l'effort public de R&D.

L'enquête vise donc à connaître les moyens (financiers et humains) consacrés à la recherche et au développement expérimental par les associations et groupements d'intérêt public en termes de dépenses intérieures et extérieures, d'effectifs de chercheurs, de personnels de soutien à la recherche et de financements reçus pour ces dépenses. Les résultats de cette enquête sont consolidés avec ceux des enquêtes R&D réalisées auprès des autres secteurs institutionnels (État, enseignement supérieur, entreprises), dans le but d'établir les agrégats économiques liés à la R&D (effort de recherche, dépenses intérieures et extérieures, financements reçus, effectifs de chercheurs et de personnel d'appui à la recherche).

Les principaux thèmes abordés sont les financements de la R&D, l'exécution des travaux de R&D et les moyens humains affectés à la R&D. Les questions suivent les recommandations internationales concernant la R&D<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Manuel de Frascati 2015, lignes directrices pour le recueil et la communication des données sur la recherche et le développement expérimental : [https://read.oecd-ilibrary.org/science-and-technology/manuel-de-frascati-2015\\_9789264257252-fr#page1](https://read.oecd-ilibrary.org/science-and-technology/manuel-de-frascati-2015_9789264257252-fr#page1)

L'enquête répond au règlement européen n° 995/2012 du 26 octobre 2012 relatif à la production et au développement de statistiques communautaires de la science et de la technologie. L'ensemble des questions figurant dans l'enquête, relatives aux effectifs et aux dépenses de R&D, sont citées dans ce règlement européen à titre obligatoire ou facultatif. De plus, la R&D entre désormais en compte dans le calcul de l'indice du PIB tel que l'Insee le calcul depuis 2014 en se basant sur le nouveau Système européen de comptes (SEC 2010).

L'enquête est exhaustive : toutes les associations, fondations ou groupements d'intérêt public (GIP) implantés sur le territoire français et susceptibles d'exécuter des travaux de R&D en propre sont enquêtés (plus de 500 unités actives recensées). Elle couvre la France métropolitaine et les Drom.

La collecte est postale et porte sur l'année N-1. Le temps de réponse maximum au questionnaire est estimé à 12 heures, la moyenne est à 1 heure 50 minutes et 50 % répondent en moins de 1 heure.

Les résultats sont diffusés sous plusieurs formes sur le site Internet du ministère : bases de données et publications du ministère (notes-flash, notes d'informations, Repères et références statistiques, État de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation). Ils alimentent les bases de données des organisations internationales (Eurostat, OCDE), les observateurs économiques (Insee, DGE, Insee, HCERES-OST, France Stratégie, etc.) et institutionnels (Cour des Comptes, Corps d'Inspection, etc.) Les résultats sont utilisés notamment pour le rapport annuel au Parlement, annexe de la loi de finances, sur l'état de la recherche et sont également disponibles dans les publications collectives de l'Insee. Les chercheurs ont par ailleurs la possibilité de demander l'accès aux données d'enquêtes par la procédure du Comité du secret.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

***L'opportunité est accordée pour une période allant de 2022 à 2026 (cinq années).***